

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Usson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand LIVET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 16/09/2019

Présents : Mr Bertrand LIVET, Mme Noëlle BAUBET, Mr Daniel GIRAUD Mr Michaël FONTANET,
Mme Béatrice GILLARD, Mme Marie Hélène SAUVADET, Mr Gérard VERNET,
Mr Gabriel CHANAL, Mme Cécile BOSSE Mr Jean Pierre AMIET.

Absent : Mr Christophe SAUVAGE.

Mme Cécile BOSSE a été élue secrétaire.

1/ Départ de la secrétaire de mairie.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Sylvie BARLET, occupant actuellement le poste de secrétaire de Mairie, est démissionnaire et quittera son poste le 31/12/2019. En effet, la mairie d'Yronde et Buron, pour laquelle Mme BARLET effectuait jusqu'alors son complément de temps, vient de lui proposer un poste à plein temps. Cette dernière, résidant à proximité, a fait le choix de répondre favorablement à cette proposition.

Il convient donc de lancer le recrutement d'un nouveau secrétaire de mairie en remplacement de Mme BARLET. M. le Maire propose au Conseil Municipal de se faire accompagner sur ce recrutement par le Centre de Gestion 63 et de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif principal C2 permettant, le cas échéant, l'embauche d'un contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de lancer le recrutement d'un nouveau secrétaire de mairie, de se faire accompagner sur ce recrutement par le Centre de Gestion 63 et de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif principal C2.

2/ Présentation rapport Syndicat Mixte de l'Eau

M. le Maire signale au Conseil Municipal que le rapport 2018 du Syndicat Mixte de l'Eau sur la qualité des eaux est disponible pour lecture en mairie. Il est tenu à la disposition de chaque habitant.

A l'occasion des travaux de voirie, des canalisations seront changées dans la rue du Colombier et le hameau de Puy-Gros.

3/ Travaux voirie

M. le Maire présente les différentes offres reçues pour la réalisation des travaux de réfection de voirie prévus en 2020 : réfection de la voie communale de la Guille (VC n°6), de la voie communale de

Chapelle (VC n° 3) menant de Montaigner à Saint-Rémy-de-Chagnat et création d'une voie communale desservant la Générade.

Il rappelle que suite à la délibération n°20181111-004, une subvention au titre de la DETR 2019 d'un montant de 14 100 € a déjà été accordée pour ces travaux par arrêté n°19-00558 de la Préfecture du Puy-de-Dôme et qu'il conviendra de solliciter en temps voulu une aide financière au titre du FIC départemental 2020.

Il informe également le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de l'Eau demande à la municipalité d'Usson, par courrier du 12 septembre 2019, de différer les travaux de voirie situés à la Guille au mois de septembre 2020 afin de pouvoir envisager l'éventuel renouvellement d'une partie du réseau situé dans le hameau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir l'offre de l'entreprise Cymaro pour un montant de 52 974,75 € HT, de solliciter au titre de ces travaux un financement du FIC auprès du département du Puy-de-Dôme pour l'année 2020 et de différer les travaux de voirie situés à la Guille au mois de septembre 2020. Afin de ne pas débiter les travaux avant d'avoir effectué la demande de FIC, le devis de l'entreprise Cymaro sera signé par M. le Maire après accord du département du Puy-de-Dôme.

Concernant les travaux de voirie à venir situés sur le hameau de Puy Gros, M. le Maire interroge le Conseil Municipal sur la réfection de la portion de voirie reliant le hameau de Puy-Gros au lieudit « Les Pins ». Un devis de rénovation de cette portion de voirie avec de l'enrobé à froid a été demandé à l'entreprise CTTP et s'élève à 5 400 € HT. Après avoir échangé et rappelé que les propriétaires des Pins, lors d'une précédente sollicitation, ne souhaitent pas de réfection de l'enrobé menant à leur propriété, le CM rejette le devis de la CTTP mais décide de réaliser une simple reprise des trous sur cette portion de voirie.

Il est également soulevé la possibilité d'envisager, selon le coût, la réalisation d'un dos d'âne à l'entrée du hameau Puy Gros, accompagné de deux panneaux de signalisation réglementaires.

4/ Pose d'un compteur électrique sur le parking visiteurs

Dans le cadre de la réfection de la voirie de la Rue du Colombier, un compteur électrique a été posé sur le parking visiteurs, destiné à alimenter le futur projet de toilettes publiques. Afin de financer cette opération, M. le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour prendre une décision modificative pour un montant de 1074 €.

Crédits à ouvrir				
Dépenses	Chap 21	Article 2158	Compteur WC ENEDIS	+ 1 074 €
Opération 177				
Crédits à réduire				
Dépenses	Chap 21	Article 2181	Installation Alarme	- 1 074 €
Opération 172			Intrusion	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de prendre une décision modificative du budget primitif de la commune afin de financer l'installation d'un compteur électrique sur le parking visiteur.

5/ Panneau parking croisement route de Montaigner - rue de la Générade

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il lui apparaît nécessaire d'envisager la pose d'un panneau indiquant le parking visiteur au croisement de la route de Montaigner et de la rue de la Générade. En effet, l'avènement du GPS incite de plus en plus de visiteurs à accéder au village d'Usson en venant de Saint-Jean-en-Val, voire de Saint-Rémy-de-Charnat. Aussi, la pose de ce panneau semble être à même d'orienter ce flux vers le parking visiteur et d'éviter ainsi qu'il n'arrive directement dans le village.

Le Conseil Municipal propose également de poser un panneau « Plus beaux villages de France » sur le parking visiteurs, le panneau réglementaire situé à l'entrée du bourg n'étant pas visible par les visiteurs se rendant directement au parking.

Afin de financer ces panneaux, M. le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour prendre une décision modificative pour un montant de 446 € permettant de financer cette opération.

Crédits à ouvrir				
Dépenses Opération 178	Chap 21	Article 2152	Installation Panneaux	+ 446 €
Crédits à réduire				
Dépenses Opération 172	Chap 21	Article 2181	Installation Alarme Intrusion	- 446 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'installer un panneau indiquant le parking visiteur au croisement de la route de Montaigner et de la rue de la Générade, de poser un panneau « Plus beaux villages de France » sur le parking visiteurs et de prendre une décision modificative du budget primitif de la commune afin de financer l'installation de ces panneaux.

6/ Plan de financement conception flyer et livret sur le parcours géologique

M. le Maire rappelle que par délibération n°20190128-018, le Conseil Municipal a décidé de l'autoriser à procéder à la recherche de subventions, notamment par dépôt d'un dossier sur le programme Leader, afin de financer la conception et l'édition d'un flyer et d'un livret numérique en vue d'assurer la promotion du sentier pédagogique sur la géologie et le paysage récemment installé sur la butte d'Usson ; projet dont le coût se monte à hauteur de 6 495 € HT (création d'un flyer touristique pour 1 800 € HT, conception d'un livret numérique pour 2 700 € HT, impression de 50 000 flyers pour 1 995 € HT).

M. le Maire a ainsi sollicité auprès du GAL de l'Agglomération d'Issoire une subvention dans le cadre du programme LEADER, pour un montant de 5 196 € HT, soit 80% du montant total de l'opération.

Le projet a été étudié par le comité de programmation du GAL Agglo Pays d'Issoire lors de sa session du 26 juin 2019.

Par un courrier en date du 27 juin 2019, le comité de programmation Leader a informé la municipalité que le dossier présenté avait retenu toute son attention et qu'il avait obtenu un avis de sélection favorable de sa part.

Il convient à présent de finaliser la demande de subvention afin qu'elle soit instruite par le service Leader de l'Agglo du Pays d'Issoire, en lien avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion. Si l'accord de subvention est obtenu, il conviendra de faire l'avance de trésorerie car les subventions issues du programme LEADER viennent en remboursement de factures acquittées.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Coût total de l'opération : 6 495 € HT
- Subvention Leader : 5 196 € HT, soit 80 % du coût total.
- Autofinancement : 1 299 € HT, soit 20 % du coût total. En cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, la commune prendra en charge la somme restante en autofinancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet et son plan de financement,
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des autorités compétentes et à engager toute démarche en lien avec le projet,
- décide de commencer le projet à réception de l'arrêté de subvention.

7/ Demande de subvention

Dans le cadre de l'organisation d'un évènement « Randonnée/Visite sur le thème de la géologie » le 6 octobre 2019, en partenariat avec l'association « Les chemins d'Usson », autour de plusieurs parcours dont un traverserait Usson, l'association « Rando d'Ici et d'Ailleurs » sollicite une subvention auprès de la municipalité d'Usson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une subvention de 100 € à cette association dans le cadre de cet évènement.

8/ Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de bien en état d'abandon manifeste concernant la grange située au 1 rue de la Mairie a été lancée au début du mois de septembre. Les propriétaires disposent désormais de 3 mois pour répondre aux demandes de travaux stipulées dans le Procès-Verbal provisoire d'état d'abandon manifeste. A défaut d'action de la part des propriétaires dans ce délai de 3 mois, une procédure d'expropriation pourra être engagée dans le cadre d'un projet d'utilité publique.
- M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'étude préalable à la restauration de l'église Saint-Maurice suit son cours. Durant l'été, il a notamment été procédé à des sondages sur les peintures murales mettant à jour les décors de différentes époques, ainsi qu'à des sondages de sol.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux concernant la dernière phase du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg et de la butte d'Usson devraient débiter à la mi-octobre par l'aménagement de la rue du Colombier (enrobé et caniveaux, garde-corps sur le mur qui longe la place de la Treille), puis suivra le réaménagement de la place de la Reine Margot permettant entre autre la réduction de l'entrée du bourg en vue de ralentir la vitesse des véhicules.

- M. le Maire indique au Conseil Municipal que la pose de la borne de chargement des voitures électriques sur le parking visiteurs par le département et l'Agglo du Pays d'Issoire est en cours de finalisation.
- M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'expertise des plus beaux villages de France a été réalisée le 16 juillet dernier. La commission qualité chargée du classement des villages étudiera le dossier d'Usson le week-end des 27 et 28 septembre 2019.
- Suite au rangement des archives, M. le Maire et son premier adjoint ont redécouvert un stock de cartes postales d'Usson. Ayant des demandes régulières de cartes postales, émanant de touristes, M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer une régie municipale qui permettra lors de la saison touristique 2020 de vendre en l'église d'Usson des cartes postales et des guides de l'association des « Plus Beaux Villages de France ». L'agent d'accueil de l'église, en emploi saisonnier, sera chargé d'assurer la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de créer une régie municipale et invite Monsieur Le Maire à nommer un régisseur, après l'obtention de l'avis favorable du comptable.

- WIFI4EU : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Usson s'est vue attribuer par l'Europe en fin d'année 2018 un coupon de 15 000 € pour financer les investissements nécessaires à l'installation d'un Wifi public sur le bourg d'Usson. A ce titre, la société BUSICLIC, disposant de l'agrément européen, a réalisé une étude permettant de passer par la 4G.
Une fois l'installation effectuée (courant premier semestre 2020), la commune aurait à prendre en charge le fonctionnement, soit 3 abonnements d'accès 4G répartis entre les 3 principaux opérateurs et un abonnement à service d'agrégation de débits permettant de réunir les bandes passantes, soit environ 35 € TTC par abonnement et environ 48 € pour un service d'agrégation des débits, soit un coût d'environ 150 € par mois jusqu'à l'installation de la fibre fin 2022 permettant ensuite un abonnement unique d'environ 42 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de mandater la société BUSICLIC pour réaliser l'installation d'un WIFI public dans le cadre de l'appel à projet européen WIFI4EU et de programmer les dépenses de fonctionnement nécessaires sur le budget 2020.

- Suite à la demande de M. et Mme BELLOT étudiée lors du dernier conseil municipal, M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme BELLOT ne souhaitent pas donner suite à leur proposition d'achat de terrain.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme BOCQUET souhaitent vendre des terrains sur Usson. M. le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur de deux parcelles situées sur la Nugère : E 234 de 38m2 et E 236 pour 117m2.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire d'effectuer les démarches préalables à un accord de vente.

- En accord avec les propriétaires de l'auberge de Margot, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier l'idée de l'installation l'été, durant les jours de fermeture de l'auberge, d'un food-truck ou similaire sur la commune. Le CM décide d'étudier cette possibilité et de lancer des recherches pour soutenir cette idée.

Le Maire,
Bertrand LIVET

